Nations Unies S/2017/626

Conseil de sécurité

Distr. générale
21 juillet 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 18 juillet 2017, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies

En leur qualité de coprésidents du Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, et en coopération étroite avec le Royaume-Uni, la Suède et l'Uruguay souhaitent faire part de la note de synthèse issue de la réunion sur les femmes et la paix et la sécurité au Mali, qui s'est tenue le 4 mai 2017 (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
(*Signé*) Olof **Skoog**

L'Ambassadeur
(*Signé*) Matthew **Rycroft**

L'Ambassadeur
(*Signé*) Elbio **Rosselli**

17-12420 (F) 250717 250717

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 18 juillet 2017, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies

Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité

Résumé de la réunion du 4 mai 2017 sur le Mali

Le 4 mai, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a tenu sa troisième réunion sur les femmes et la paix et la sécurité au Mali. Ses membres ont entendu un exposé du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général pour le Mali, qui est aussi Coordonnatrice résidente des Nations Unies, Coordonnatrice de l'action humanitaire et Représentante résidente, mais aussi de hauts représentants des composantes civile et militaire de la MINUSMA et des représentants d'organismes, de fonds et de programmes du système des Nations Unies.

Les membres ont pris note du profond intérêt que les hauts responsables de la Mission portaient à la question des femmes et de la paix et de la sécurité, et se sont particulièrement attachés à savoir si le faible nombre de femmes au sein de la Mission, ainsi que le nombre considérable de postes non pourvus dans le Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes, entravaient la capacité de celle-ci de conduire des analyses sur l'égalité des sexes et les conflits. Ils ont constaté que le nombre de cas de violence sexuelle et sexiste avait augmenté entre 2015 et 2016 mais qu'en parallèle, les taux de violences sexuelles liées aux conflits étaient relativement bas, celles-ci étant peut-être insuffisamment dénoncées.

Bien que la représentation des femmes dans les élections locales et à la Conférence d'entente nationale se soit nettement améliorée, leur présence dans les organes chargés de l'application de l'accord de paix et dans les autorités intérimaires récemment nommées demeure extrêmement limitée. Les intervenants ont noté que l'ONU s'est engagée dans des activités de sensibilisation de haut niveau en vue de pallier cette lacune, et ont salué l'appui et l'influence du Conseil de sécurité à cet égard. Les hauts responsables de la Mission ont fait observer que, si le taux de représentation des femmes dans les autorités intérimaires était déplorable, les postes y étaient temporaires et seraient renouvelés lors des prochaines élections, qui se tiendront dans quelques mois, ce qui offrira une occasion de s'appuyer sur le succès relatif des élections locales pour ce qui est de la représentation des femmes, et d'appliquer un quota de 30 % de femmes. En partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission a récemment formé plus de 400 candidates et s'employait actuellement à veiller à ce que les opinions des femmes soient correctement reflétées dans le processus de révision constitutionnelle. À la Conférence d'entente nationale, les femmes représentaient plus de 30 % des participants. L'ONU a travaillé en étroite collaboration avec le Médiateur du Mali, qui a présidé le processus, et le document final de la Conférence faisait directement référence aux droits, aux priorités et aux préoccupations économiques relatives aux femmes.

S'agissant de la mise en œuvre du plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, les intervenants ont souligné l'approche novatrice que le Gouvernement a adoptée, notamment en mettant en place un Groupe de la

coordination au sein du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, en demandant à chaque entité gouvernementale d'élaborer un plan sur la manière dont elle contribuerait à l'exécution du plan d'action et en créant un panier de fonds pour mobiliser des ressources. Néanmoins, ils se sont dits préoccupés par le fait qu'à ce jour, seul 1 million de dollars ont été reçus au titre du fonds catalytique, sur un objectif de 20 millions.

Les intervenants ont réaffirmé que la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité concernait l'ensemble de la Mission, à savoir les composantes civile, militaire et de police, ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies. Ils ont toutefois relevé la faible représentation des femmes au sein de la MINUSMA, ces dernières représentant 27 % du personnel civil recruté sur le plan international, 19 % du personnel civil recruté sur le plan national, 34 % des Volontaires des Nations Unies, moins de 7 % du personnel de police et moins de 2 % du personnel militaire. Ils ont ainsi réaffirmé qu'il importait d'augmenter le nombre de femmes dans les composantes militaire et de police, arguant que cela permettrait à la Mission de mieux s'acquitter de son mandat, de dialoguer avec les populations locales et d'améliorer les conditions de sécurité. La composante militaire a noté que des conseillers militaires pour la problématique hommes-femmes avaient été déployés au siège et dans les secteurs au cours des six derniers mois, et a plaidé pour que davantage de femmes militaires soient déployées sur le terrain.

Le Représentant du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a déclaré que le projet de communiqué conjoint avec le Gouvernement n'était pas encore achevé et signé, malgré une mobilisation soutenue de la part des hauts responsables de la Mission, de la Conseillère principale pour la protection des femmes et de la Division des droits de l'homme. L'une des parties signataires, la Plateforme, a signé un communiqué unilatéral sur la prévention de la violence sexuelle en période de conflit et, en mars, une coalition de groupes armés signataires, la Coordination des mouvements de l'Azawad, a signé un plan d'action avec l'ONU pour mettre fin à l'enrôlement d'enfants et veiller à ce qu'ils ne soient plus victimes de sévices sexuels. La Mission a poursuivi ses activités de suivi et maintenu le dialogue avec le Ministère de la justice et des droits de l'homme sur le suivi des cas de violences sexuelles ayant été commises en 2012 et en 2013, au plus fort du conflit, mais l'état actuel de l'appareil judiciaire et les mauvaises conditions de sécurité ont empêché l'ouverture des procès. Les participants ont attribué l'augmentation générale du nombre de cas de violences sexuelle et sexiste à l'augmentation du nombre de cas dénoncés ailleurs que dans le nord du pays, une tendance qui devrait se confirmer en 2017. Ils ont également souligné qu'il serait nécessaire de donner aux victimes un accès à divers services. L'Organisation s'employait à faire en sorte que la nouvelle législation sur la violence sexiste aborde la question de la violence sexuelle liée aux conflits, de la mutilation génitale féminine et du mariage d'enfants, notamment en se concertant avec les personnalités locales, qu'il s'agisse de parlementaires, de chefs religieux ou de chefs coutumiers.

Le représentant de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes s'est réjoui que le Conseil de sécurité ait accès à des informations et à des analyses de meilleure qualité sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité au Mali, à la fois grâce au Groupe informel d'expert, mais aussi grâce aux rapports trimestriels que la Mission adresse au Conseil, dans lesquels cette dernière accorde davantage d'attention à cette question. Il a ainsi espéré que ces améliorations se reflètent également dans les exposés et les consultations du Conseil.

Les recommandations formulées par les participants et le secrétariat du Groupe étaient les suivantes :

a) Veiller à ce que, dans sa prochaine résolution destinée à renouveler le mandat de la MINUSMA, le Conseil :

i) Continue d'adopter un ton ferme sur la question de l'égalité des sexes, des droits des femmes et de leur leadership, ainsi que sur les violences sexuelles liées aux conflits, tel qu'il l'a fait dans sa résolution de l'année précédente;

ii) Regrette que les femmes continuent d'être exclues des organes chargés de mettre en œuvre et de suivre l'accord de paix, mais aussi des autorités intérimaires nommées dans les régions touchées par le conflit;

iii) Salue les progrès accomplis s'agissant de la représentation des femmes dans la vie politique, notamment de leur participation aux élections, et qu'il se félicite des efforts réalisés pour appliquer le quota hommes-femmes adopté en 2015;

iv) Exhorte les donateurs à accroître le financement des services destinés aux victimes de violence sexiste et à la mise en œuvre du plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, notamment le financement des interventions spécifiques destinées à améliorer l'accès des femmes à la justice et à renforcer les capacités des institutions de l'état de droit;

b) S'agissant de la représentation des femmes dans l'armée et dans la police, encourager les pays fournisseurs de contingents à s'aligner sur leurs propres moyennes lorsqu'ils déploient des troupes à la MINUSMA. Les membres du Conseil et les pays fournisseurs de contingents devraient examiner plus avant la question de la représentation des femmes à la Conférence de constitution des forces, qui se tiendra le 22 mai;

c) Inviter la MINUSMA à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action en vue de recruter davantage de femmes. Compte tenu de l'engagement profond du Secrétaire général en faveur de la parité des sexes, la MINUSMA devrait s'assurer qu'elle fait pleinement usage des outils que le Siège lui a fournis, en vue d'augmenter la représentation des femmes dans les postes de direction;

d) Poursuivre la collaboration avec les autorités maliennes aux fins de la finalisation et de la signature d'un communiqué conjoint sur les violences sexuelles liées aux conflits, en mettant en place une stratégie globale et multisectorielle à cet effet. En outre, toute stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent doit aborder la question de la violence sexuelle, et les victimes de sévices sexuels perpétrés par des groupes extrémistes doivent être reconnues comme des victimes du terrorisme.

Les coprésidents ont remercié la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies au Mali de leur participation à la réunion et se sont engagés à donner suite aux recommandations et à se réunir de nouveau en 2018.